

Extrait de registre des délibérations du comité syndical

JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2021_18

FINANCES LOCALES
Adoption du compte administratif 2020

Nomenclature : 7.1.1.2

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 8 avril à 9 h, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 29 mars 2021 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL et sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (9) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Evelyne GALINER (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Serge GILLI (12 voix), Éric BERRUS (12 voix), Robert CRAUSTE (12 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (1) : Frédéric ROUGON.

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (4) : Corinne CHABAUD (22 voix) à Gilles DUMAS, Lucien LIMOUSIN (22 voix) à Pierre RAVIOL, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Régis VIANET, Fabien BOUILLARD (11 voix) à Robert CRAUSTE.

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)

Absent(s) excusé(s) (4) : Henri PONS, Gilles DONADA, Juan MARTINEZ, Jacky PASCAL.

PRESENTS : 9 titulaires + 1 suppléant = 10 délégués

POUVOIRS : 4 délégués

TOTAL : 14 VOTANTS SOIT 195 VOIX

Considérant que M. Pierre Raviol, ordonnateur en 2020, s'est retiré au moment du vote, le nombre de votant est de 12, soit 162 voix.

Monsieur Régis VIANET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

ELIBERATION N° : 2021_18

RAPPORTEUR : M. DUMAS

FINANCES LOCALES
Adoption du compte administratif 2020

Le comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par Monsieur le président, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l’exercice 2020 dressé par le receveur,

Considérant que Monsieur Gilles DUMAS a été désigné pour présider la séance lors de l’adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur RAVIOL Pierre, président du SYMADREM, s’est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTE A REALISER
FONCTIONNEMENT	3 930 042,42 €	4 837 923,24 €	907 880,82 €	
INVESTISSEMENT	36 420 054,49 €	62 239 012,81 €	25 818 958,32 €	D = 2 178 694 € R = 12 000 000 €

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_18

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellés	Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 390 079,96 €	/
12	Charges de personnel	1 363 389,65 €	/
65	Autres charges de gestion courante	19 554,67 €	/
66	Charges financières	490 376,96 €	/
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	/
68	Dotations aux provisions	68 000,00 €	/
*042	Dotations aux amortissements	598 641,18 €	/
*002	Résultat reporté	/	312 976,52 €
13	Atténuation de charges	/	26 173,01 €
74	Dotations et participations	/	2 458 664,13 €
75	Autres produits gestion courante	/	19 188,02 €
76	Produits financiers	/	278 248,73 €
77	Produits exceptionnels	/	565 649,35 €
78	Reprise de Provision	/	1 490 000,00 €
TOTAL (hors résultat reporté)		3 930 042,42 €	4 837 923,24 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_18

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reportés	Mandats émis 2020	Reportés	Titres émis 2020
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	6 372 894,46 €
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	315 071,00 €
13	Subventions d'investissement	/	/	/	40 986 182,46 €
16	Emprunts	/	671 759,41 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	32 920,00 €	643 457,33 €	/	/
21	Immobilisations corporelles	39 457,00 €	270 698,95 €	/	82,00 €
23	Immobilisations en cours	1 110 000,00 €	33 538 855,53 €	/	2 781,54 €
27	Autres Immobilisations financières	996 317,00 €	3 683,00 €	/	671 759,90 €
-040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	598 641,18 €
-041	Opérations patrimoniales	/	1 291 600,27 €	/	1 291 600,27 €
SOUS / TOTAL		2 178 694,00 €	36 420 054,49 €	12 000 000,00 €	62 239 012,81 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2019		/	- 5 584 917,98 €	/	- e
TOTAL (hors solde d' execution 2019 et RAR) SECTION D'INVESTISSEMENT			36 420 054,49 €		62 239 012,81 €

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT CUMULE
	AU 31/12/2019	EXERCICE 2020	AU 31/12/2020
FONCTIONNEMENT	312 976,52 €	907 880,82 €	⁽¹⁾ 1 220 857,34 €
INVESTISSEMENT	- 5 584 917,98 €	25 818 958,32 €	⁽²⁾ 20 234 040,34 €

(1) Ce solde s'explique essentiellement par l'inscription au BP du virement de crédit entre section de 814 K€ ainsi que par les montants inscrits aux chapitre 11 (notamment nouvelles dépenses relatives à la GEMAPI) et 66 (frais financiers) non réalisés en totalité.

(2) Ce solde s'explique essentiellement par l'encaissement en décembre de diverses subventions à hauteur de 15,318 M€, et de l'encaissement en fin d'année du FCTVA et de deux emprunts.

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen,

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2021_18

- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2020 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le vice-président
Gilles DUMAS

